



En partenariat avec



L20 DÉCLARATION SYNDICALE

À LA RÉUNION CONJOINTE DES MINISTRES DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DES FINANCES DU G20

ANKARA, TURQUIE, 3-5 SEPTEMBRE 2015

Résumé	1
Accroître les investissements dans l'infrastructure	4
Soutenir la demande et réduire les inégalités	5
Renforcer la croissance de l'emploi et le taux d'activité	6
Accroître l'emploi des jeunes et leur taux d'activité	7
Tenir l'engagement pris au sujet du « 25 d'ici 25 »	8
Réduire l'emploi informel et aller de l'avant en matière de Socle de protection sociale	9
Garantir la sécurité des lieux de travail	9
Pour l'avenir : l'importance du dialogue social au niveau du G20	9

Résumé

1 À leur réunion de Sydney, en février 2014, les ministres des Finances du G20 et les Gouverneurs des banques centrales se sont engagés à augmenter le PIB du G20 « de plus de 2 % par rapport à la trajectoire prévue par les politiques actuelles au cours des cinq prochaines années »¹ – soit une augmentation supplémentaire de 0,5 % par an – décision qui a été approuvée par les Dirigeants du G20 à Brisbane au mois de novembre. Le G20 est éloigné de l'objectif visé et la croissance se situe pratiquement à 1,7 % au-dessous du niveau prévu. Pour que l'objectif soit atteint, il faudrait que la croissance augmente maintenant d'un pour cent de plus par an jusqu'en 2018. Il ne faut pas s'attendre à un tel résultat avec les politiques actuelles : la croissance des investissements et de la production dans les pays du G20 reste bien inférieure aux tendances à plus long terme et aux niveaux d'avant la crise. Dans plusieurs pays, le chômage continue d'augmenter ou se maintient à des niveaux élevés.

Pour toutes demandes
de rendez-vous
et en savoir plus sur L20
contactez

Anna Byhovskaya
+33 155 37 37 37
byhovskaya@tuac.org

Gemma Swart
+32 479 06 41 63
gemma.swart@ituc-csi.org

1. G20 (2014), « Communiqué de la réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 », Cairns, Australie, 20-21 septembre 2014, <http://www.fin.gc.ca/n14/14-124-fra.asp>

L'OIT² et l'OCDE³ ont analysé l'ampleur du « déficit d'emplois » restant. Il devrait augmenter de 3 millions en 2015 et encore de 8 millions dans les quatre années suivantes. De plus, le secteur informel reste un fléau, pas seulement dans les pays en développement du G20. Il existe aussi un risque social découlant d'une transition chaotique à une économie à zéro émission de carbone en l'absence de plans pour l'industrie nationale et les emplois.

La création d'emplois de qualité doit devenir la priorité essentielle du G20 et s'accompagner d'engagements politiques concrets et d'un suivi concerté. La réunion des ministres du Travail et de l'Emploi et la réunion conjointe avec les ministres des Finances et les Gouverneurs des banques centrales doivent servir de catalyseur à l'action.

2 Nombreuses sont les économies où la croissance est freinée par l'austérité budgétaire et la stagnation des revenus des ménages salariés. La crise grecque n'en est qu'une manifestation. Au niveau mondial, les travailleurs sont confrontés à de graves pressions financières avec des salaires qui ne suivent pas le coût de la vie. Bien qu'il soit évident que de telles politiques n'atteignent pas leurs objectifs économiques mais ont, au contraire, des conséquences sociales dramatiques, certains gouvernements du G20 et des institutions internationales ont préconisé de poursuivre la mise en œuvre des politiques d'austérité et des « réformes » structurelles qui réduisent les salaires et la protection des travailleurs. Dans le contexte actuel, des approches de ce type ne feront qu'aggraver la stagnation des emplois et de la croissance économique. Plus le chômage reste élevé ou continue d'augmenter, plus grand est le risque qu'il devienne « structurel » en raison des effets néfastes. Le risque est particulièrement sérieux pour les jeunes car leur taux de chômage est trois fois plus élevé que celui des travailleurs adultes.

3 Dans un grand nombre de chaînes d'approvisionnement commerciales, les entreprises multinationales s'approprient une part croissante des bénéfices. Par ailleurs, ces mêmes entreprises se gardent bien de payer des salaires permettant aux travailleurs de vivre et à des classes moyennes de se développer. La confiance dans les entreprises n'existe plus. D'après un sondage d'opinion de la CSI, 55 % des personnes interrogées en Allemagne, aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni estiment que l'on ne peut pas faire confiance à la plupart des entreprises mondiales pour défendre les intérêts de leurs travailleurs et il y a lieu de renforcer la législation. En Indonésie, aux Philippines et en Turquie, 80 % des personnes interrogées estiment que la plupart des employeurs accordent une plus grande priorité aux bénéfices qu'à la sécurité de leurs travailleurs. Plus des trois quarts des gens (78 %) en Indonésie, aux Philippines et en Turquie veulent que les entreprises paient un salaire minimum décent à tous leurs travailleurs.

4 Il est indispensable d'adopter une nouvelle approche. Il faut accroître la demande globale de manière concertée dans l'ensemble du G20 en lançant des programmes d'investissement publics et en augmentant le niveau de vie des ménages à bas et moyens revenus. La précédente réunion conjointe des ministres du Travail et des Finances du G20, à Moscou, en juillet 2013, a reconnu la validité d'une telle stratégie et l'engagement avait été pris en faveur de « politiques du marché du travail et d'investissements sociaux qui soutiennent la demande globale et réduisent les inégalités, telles que des augmentations quasi générales de la productivité, une protection sociale ciblée, des salaires minimums établis à des niveaux corrects conformément aux systèmes nationaux de fixation des salaires, des conventions collectives nationales et d'autres politiques destinées à renforcer les liens entre la productivité, les salaires et l'emploi »⁴. Malgré le Plan d'action de Brisbane et ses 800 nouveaux engagements en matière de politique, l'intégration et la coordination des plans nationaux de croissance et d'emploi est insuffisante entre les pays ainsi qu'au niveau national ce qui a des conséquences plus néfastes que bénéfiques alors

2. OIT (2015), « L'insécurité se généralise sur le marché du travail mondial, selon l'OIT », www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_368569/lang--fr/index.htm

3. OCDE (2015), « Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2015 », www.oecd.org/fr/els/emp/perspectives-de-l-emploi-de-l-ocde-19991274.htm

4. G20 (2013), « G20 Labour and Employment and Finance Ministers' Communiqué » (« Communiqué de la première réunion conjointe des ministres du Travail et des ministres des Finances du G20 »), Moscou, 19 Juillet 2013, <http://en.g20russia.ru/news/20130719/781660747.html>

que l'OCDE et le FMI, dans leur première évaluation des plans d'action, comptent sur un effet d'entraînement considérable dans l'ensemble du G20. Le G20 doit mettre en place de vastes mesures pour « soutenir la demande globale et réduire les inégalités » conformément aux engagements de 2013, et veiller à la cohérence des politiques au moyen de processus de coordination tant au niveau national qu'au niveau du G20.

5 Les Plans d'action nationaux doivent cibler l'économie informelle grandissante et formaliser les emplois. Les migrants, les femmes et les jeunes en particulier sont pris au piège de conditions lamentables qui font fi des droits humains, des salaires minimums ou de la protection sociale. Avec plus de 50 millions de personnes déplacées rien que l'année dernière, nous risquons d'avoir un nombre de réfugiés supérieur à celui qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale. Cette situation requiert une réponse stratégique urgente de la part des dirigeants du G20. Il faut prendre des mesures en matière de traite des êtres humains, d'esclavage et de travail forcé, de reconnaissance des droits des demandeurs d'asile, de programmes de réinstallation durable, de protection sociale, de la reconnaissance du droit au travail ainsi que de la contribution que les migrants apportent au développement.

6 Les politiques doivent tenir compte des impératifs liés au passage à une économie à faibles émissions de carbone. Le G20 est dans une position unique pour ouvrir la voie qui permettra d'obtenir des résultats ambitieux et équitables aux négociations multilatérales sur le climat à Paris, en soutenant le versement de contributions au Fonds vert pour le climat ainsi que des options à long terme pour les investisseurs responsables. Il faut pour ce faire que le G20 s'engage en faveur de l'élaboration de stratégies de transition juste pour assurer le passage aux emplois verts.

7 Les réunions d'Ankara doivent faire avancer ces processus. Il faut que les Plans d'action incorporent des engagements pour :

- **augmenter les investissements publics dans l'infrastructure sociale et matérielle** à la fois pour développer la croissance à court terme et pour entraîner la nécessaire transformation structurelle des économies afin de faire face au changement climatique. La modélisation de la croissance⁵ réalisée par le L20 montre que l'accroissement de l'investissement dans les infrastructures publiques de 1 % du PIB dans l'ensemble du G20 pourrait entraîner jusqu'à 3,8 % de croissance en plus sur cinq ans par rapport à ce que l'on peut attendre des politiques actuelles.
- **augmenter les revenus faibles et moyens et inverser le déclin de la part du revenu du travail** tant pour réduire les inégalités que pour injecter du pouvoir d'achat dans l'économie mondiale au moyen de vastes programmes d'action.
- rééquilibrer les politiques structurelles afin de créer des emplois de qualité en :
 - **soutenant l'emploi des jeunes** et en fixant pour ce faire des objectifs au G20 pour accroître l'emploi et les taux d'activité des jeunes, en introduisant des garanties spéciales pour les jeunes, en faisant la promotion des formations professionnelles et des apprentissages de qualité comme cela a été recommandé par le L20 et le B20, et en augmentant les investissements dans une éducation publique de qualité ;
 - **développant l'emploi des femmes et en œuvrant en faveur de marchés du travail ouverts à tous** moyennant la stimulation des taux d'activité des groupes vulnérables notamment par le biais d'investissement dans des structures d'accueil pour les enfants et dans « l'économie des soins » de manière à atteindre l'objectif fixé par le G20 de « 25 d'ici 2025 »⁶ ;

5. Onaran, O. (2014), "The case for a coordinated policy mix of wage-led recovery and public investment in G20", Document de travail du L20, Université de Greenwich, Royaume-Uni/Paris, France.

6. G20 (2014), «G20 Leaders' Communiqué, Brisbane Summit, November 2014» (« Communiqué des dirigeants du G20 - Sommet de Brisbane »), https://g20.org/wp-content/uploads/2014/12/brisbane_g20_leaders_summit_communique1.pdf

- **s’attaquant au chômage de longue durée** moyennant le développement de possibilités de formation et la création d’emplois à l’aide de politiques actives du marché du travail et de l’emploi ;
- **introduisant des socles mondiaux de protection sociale** afin de proposer des services universels de santé et de soins pour les personnes âgées et une offre de services publics de base comme cela a été demandé dans la déclaration conjointe de la Banque mondiale et de l’OIT⁷ ;
- **renforçant les droits des travailleurs et les systèmes de protection sociale** afin de soutenir la transition de l’économie informelle à l’économie formelle⁸ ;
- **garantissant des « lieux de travail sûrs »** au moyen du renforcement des systèmes de santé et sécurité au travail dans les pays du G20, en allant de l’avant avec le plan du G7 qui vise à introduire un « Fonds Vision Zéro » et en veillant à ce que les normes internationales du travail et les droits humains soient appliqués par les investisseurs et les entreprises des pays du G20 dans l’ensemble de leurs chaînes mondiales d’approvisionnement ;
- **cherchant à atteindre les engagements pris de réinstaller les réfugiés et les demandeurs d’asile et de donner à tous les migrants le droit de travailler dans l’économie formelle** avec les droits professionnels, sociaux, politiques et culturels qui y sont associés. Le Programme de développement durable d’après 2015 et le Programme mondial d’action devraient reconnaître que le déplacement est un enjeu du développement et reconnaître que les compétences et les revenus représentent un apport aux pays d’accueil tout en ayant conscience des questions humanitaires et de protection.

Accroître les investissements dans l’infrastructure

8 En raison de l’association d’une croissance faible et de bilans médiocres dans le secteur bancaire et malgré des taux d’intérêt très bas, le crédit ne circule pas dans l’économie réelle mais plutôt sur les marchés secondaires et dans les investissements spéculatifs. Rien qu’aux États-Unis, la rémunération des actionnaires a atteint plus de 903 milliards de dollars en 2014 dont 350 milliards de dollars en dividendes et 553 milliards de dollars en rachats⁹. Dans les économies avancées, les investissements des entreprises ont dans l’ensemble diminué en moyenne de 25 % depuis la crise financière mondiale par rapport aux prévisions d’avant la crise¹⁰. La part des investissements a diminué tandis que la part des bénéficiaires a augmenté. Le développement important des investissements publics dans l’infrastructure est indispensable en tant que tel mais contribuerait aussi à donner un coup de fouet aux investissements privés et à la croissance comme l’a montré la modélisation du L20¹¹. En finançant des investissements productifs, une stratégie de ce type accroît aussi le potentiel à plus long terme de croissance durable.

9 Si les investissements publics sont essentiels à la croissance et à la reprise, les investisseurs institutionnels devraient aussi intervenir et contribuer à couvrir le déficit de financement des infrastructures – tant que les services publics essentiels comme l’eau et les réseaux d’assainissement, la santé et l’éducation ne sont pas menacés. Les fonds de pensions représentent une part croissante de la totalité des actifs gérés par les investisseurs institutionnels. Et pourtant, l’infrastructure ne représente qu’une fraction de leur portefeuille¹². On pourrait faire davantage pour que les investisseurs institutionnels et

7. OIT (2015), « Mission et plan d’action conjoints: la protection sociale universelle pour que personne ne soit exclu », www.ilo.org/global/about-the-ilo/who-we-are/ilo-director-general/statements-and-speeches/WCMS_380841/lang--fr/index.htm

8. OIT (2015), « Recommandation n°204 concernant la transition de l’économie informelle vers l’économie formelle », www.ilo.org/ilc/ILCSessions/104/texts-adopted/WCMS_377776/lang--fr/index.htm

9. Financial Times (2015), « US companies on course to return \$1tn to shareholders in 2015 », (« Des sociétés américaines en bonne voie pour rapporter 1 trillion de dollars aux actionnaires en 2015 »), 12 avril 2015, www.ft.com/intl/cms/s/0/2c1a34d8-dfa5-11e4-a06a-00144feab7de.html#axzz3ZvUH8mLF

10. FMI (2015), « World Economic Outlook: Uneven Growth: Short- and Long-Term Factors - Private Investment: What’s the Holdup? », (« Perspectives de l’économie mondiale, Croissance irrégulière: facteurs à court et long terme »), <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2015/01/pdf/textf.pdf>, p.111-142

11. Onaran, O. (2014)

12. OECD (2014), « Annual Survey of Large Pension Funds and Public Pension Reserve Funds » (« Enquête annuelle de l’OCDE sur les grands fonds de pension et les fonds de réserve des pensions du régime public »), http://www.oecd.org/daf/fin/private-pensions/2014_Large_Pension_Funds_Survey.pdf

les fonds de pension en particulier, adoptent des stratégies à long terme conformes aux Principes de haut niveau sur le financement des investissements à long terme par les investisseurs institutionnels. Ce faisant, il est tout particulièrement important de considérer le type de conception et de gouvernance des fonds qui convient le mieux aux investissements à long terme et au financement de l'infrastructure. Selon les informations disponibles, il apparaît que les fonds de pension ayant une exposition importante aux risques de l'infrastructure s'appuient tous sur des conventions collectives (entre employeurs et syndicats) à l'échelle de l'ensemble du secteur. Les conventions collectives se sont avérées un moyen efficace de mettre en place des masses considérables de capitaux qui sont à la hauteur des enjeux du développement à long terme.

10 Au-delà de la conception des fonds, les gouvernements devraient également se demander de quelle manière les pratiques d'investissement responsable – la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance – soutiennent les stratégies d'investissement à long terme et modèrent les comportements court-termistes. Ils devraient tenir compte du rôle crucial des gestionnaires d'actifs, de leur responsabilité vis-à-vis des propriétaires d'actifs (y compris les fonds de pension) et de la répartition de la richesse dans la chaîne d'investissement (y compris les commissions prises par les intermédiaires)¹³. Les « financements mixtes » et les Partenariats public-privé (PPP), associant argents public et privé, devraient assurer une transparence totale des risques financiers et des conséquences sur la dette publique et dépendre de critères de faisabilité et d'audit.

11 Le L20 invite les ministres de l'Emploi et des Finances du G20 à :

- s'engager à relever et fixer des objectifs aux investissements publics dans les infrastructures comme première voie pour mener à la croissance et à la reprise de l'emploi, et à promouvoir des régimes de retraite à l'échelle d'un secteur fondés sur des conventions collectives afin de mettre en place des masses considérables de capitaux pour financer les objectifs d'investissement à long terme ;
- veiller au respect effectif des Principes de haut niveau sur le financement des investissements à long terme et s'engager davantage sur la question de savoir comment les pratiques en matière d'investissement responsable et la responsabilité des gestionnaires d'actifs étayent le comportement en matière d'investissement à long terme ;
- assurer la transparence totale et le partage équitable des risques chaque fois que l'argent public sert à soutenir le financement privé comme cela est le cas des Partenariats public-privé (PPP) et autres dispositifs de « financement mixte ».

Soutenir la demande et réduire les inégalités

12 Comme l'ont montré tous les travaux sur la Part du revenu du travail, réalisés dans le Groupe de travail du G20 sur l'emploi (EWG), on a assisté à des diminutions importantes de la part du travail dans le revenu national tant des pays industrialisés que des pays en développement au cours des trois dernières décennies. Dans les chaînes d'approvisionnement, les multinationales s'approprient de plus en plus les bénéfices. Les entreprises accumulent les milliards en réserves de trésorerie – autant d'argent qui n'est pas réinvesti dans l'économie réelle. Parallèlement, elles persistent à ne pas payer des salaires permettant aux gens de vivre et aux classes moyennes de se développer. Le préjudice à la fois économique et social dû à l'accroissement des inégalités est maintenant reconnu par les institutions internationales. L'OIT, le FMI et l'OCDE ont tous plaidé en faveur de politiques de redistribution « non seulement parce que l'inégalité peut être indésirable d'un point de vue éthique mais aussi parce qu'elle peut entraîner une croissance faible et non durable »¹⁴. Si leurs revenus sont faibles, des millions de citoyens se trouvent exclus de l'économie formelle et sont ainsi privés de la possibilité de réaliser leur potentiel.

13. : TUAC (2015) "Long Term Investment & Accountability of the Investment Chain - What the OECD should do", Document thématique du TUAC, Mai 2015, http://www.tuac.org/en/public/e_docs/00/00/10/70/document_doc.phtml

14. Ostry, J. D, Berg A. and Tsangarides C. G. (2014), "Redistribution, Inequality, and Growth", IMF Staff Discussion Note, SDN/14/02, FMI, www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2014/sdn1402.pdf

13 De 2011 à 2014, la croissance de l'emploi dans un certain nombre de pays a été inégalement répartie, les emplois bien payés ayant enregistré la croissance la plus forte, les emplois les moins bien payés, une croissance modeste et quant aux emplois au milieu de la courbe de distribution des salaires, ils ont subi une baisse en terme d'emploi. Cependant, le profil de la récente croissance de l'emploi intervenue entre le 2^e trimestre de 2013 et le 2^e trimestre de 2014 est différent. Ce qui est préoccupant c'est qu'une grande partie du nombre net de nouveaux emplois créés depuis le 2^e trimestre de 2013 se situe dans les trois quintiles inférieurs emploi-salaire. Alors que l'augmentation des emplois d'avant la crise concernait essentiellement la revalorisation, la crise a produit un clivage mais avec une certaine revalorisation. Le profil le plus récent (du 2^e trimestre de 2013 au 2^e trimestre de 2014) pour sa part accentue le clivage et la dévalorisation. La plupart des données récentes concernant l'emploi au Royaume-Uni, en Allemagne et en Italie font ressortir une croissance plus rapide que précédemment des emplois à bas salaire en 2013-2014. On observe des profils similaires aux États-Unis.

14 Dans sa présentation au Sous-groupe de l'EWG en mai 2015, le L20 préconisait de vastes plans destinés à inverser l'accroissement d'inégalité des revenus en :

- s'attaquant à la question de l'accroissement du nombre de travailleurs pauvres avec la mise en place de salaires minimums judicieusement déterminés en fonction des contextes nationaux ;
- revenant à une politique du plein emploi permettant aux travailleurs de ne pas être pénalisés dans leur recherche de salaires qui rendent compte de la croissance de la productivité ;
- renforçant la couverture des conventions collectives ;
- entreprenant des réformes au niveau de la gouvernance des entreprises pour réduire les excès des rémunérations les plus élevées et encourager la fixation de limites au plafond des revenus moyens dans le secteur privé ;
- assurant l'accès pour tous à une éducation et des systèmes de formation de qualité dotés des infrastructures et des outils appropriés nécessaires, en particulier pendant les périodes de crise ;
- restaurant la progressivité de la fiscalité et en veillant à appliquer un régime fiscal efficace aux entreprises multinationales ;
- évaluant les résultats économiques au moyen de critères plus larges que le PIB par habitant ;
- renforçant l'état de droit au moyen d'une législation transnationale qui impose la diligence raisonnable et en favorisant l'utilisation des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en les appliquant aux chaînes mondiales d'approvisionnement et en multipliant aussi les mesures visant à améliorer les Points de contact nationaux (PCN), notamment en procédant à un examen par les pairs obligatoire pour les membres du G20 adhérent et en appliquant le principe de conséquence.

Renforcer la croissance de l'emploi et le taux d'activité

15 La croissance de l'emploi et la création d'emplois ont été faibles et irrégulières pendant la reprise. D'après les projections à court terme les plus récentes en termes d'emploi, publiées par l'OCDE, il ne faut pas s'attendre à un changement. Tandis que, selon les prévisions, les taux de chômage de certains pays avancés du G20 devraient diminuer de 0,1 et 0,3 %, dans bien d'autres pays, ces taux demeureront inchangés et pour certains il devrait y avoir une nouvelle augmentation de ce taux de chômage. Dans l'ensemble de l'OCDE, environ 42 millions de travailleurs étaient sans emploi en mai 2015, soit 10 millions de plus que juste avant la crise. Plus de 15 millions d'entre eux, c'est-à-dire un tiers de toutes les personnes au chômage, étaient sans emploi depuis 12 mois ou plus. Depuis 2007, le nombre de travailleurs en chômage de longue durée a augmenté de 77 % et plus de la moitié de ce groupe est sans emploi depuis deux ans ou plus (57 %). On assiste également à une augmentation du chômage partiel comme le montrent les Perspectives de l'emploi de l'OCDE et les Perspectives pour l'emploi et le social dans le

monde¹⁵ (2015) de l'OIT. Les ménages salariés qui dépendent excessivement d'emplois à bas salaires, rencontrent des difficultés pour maintenir leurs moyens d'existence alors que les travailleurs des économies émergentes sont confrontés à un déficit d'emplois de qualité et à une forte présence de l'économie informelle.

16 Étant donné qu'à la mi-2015, le comportement global du marché du travail dans un grand nombre d'économies du G20 reste problématique, il est urgent d'avoir plus d'emplois afin de remédier au problème des longues queues de chômeurs qui, dans certains cas, continuent de s'allonger. En outre, les économies du G20 ont besoin aussi d'emplois de meilleure qualité dotés de salaires plus élevés et d'une meilleure productivité afin de pouvoir améliorer les niveaux de vie de leurs citoyens dans une économie mondiale très intégrée.

Accroître l'emploi des jeunes et leur taux d'activité

17 L'une des conséquences les plus graves de la crise a été la dégradation, parfois considérable, des perspectives d'emploi pour les jeunes dans la plupart des pays du G20. En moyenne, les taux de chômage des jeunes restent supérieurs d'un tiers à ce qu'ils étaient en 2007, à l'exception de l'Allemagne. Dans les économies avancées, ceux qui trouvent un emploi ont souvent des contrats temporaires ou se voient imposés d'autres formes de travail précaire alors que dans les économies émergentes du G20, nombreux sont ceux qui ne trouvent qu'un emploi informel sans protection sociale ou possibilités de formation pour leur avenir. Ces chiffres seuls ne prennent pas en compte l'intégralité des conséquences de la crise sur les jeunes car un grand nombre d'entre eux ont quitté le système éducatif et n'apparaissent plus dans les statistiques officielles du chômage. La part de jeunes gens – qui ne sont pas dans l'éducation, dans un emploi ou une formation (les 'NEETs') est proche de 20 % en moyenne dans les pays industrialisés et beaucoup plus importante dans la plupart des économies émergentes (entre 19 et 33 %). D'après les estimations de l'OIT et l'OCDE, il y a environ 150 millions de 'NEETs' peu qualifiés rien que dans les économies du G20.

18 Il est tout à fait manifeste que le chômage des jeunes a des effets néfastes durables sur les jeunes gens à tous les niveaux d'éducation. Il s'agit d'une perte de potentiel tragique qui sape la confiance dans nos systèmes économiques et politiques. Avec 45 millions de jeunes qui doivent normalement entrer chaque année sur le marché du travail mondial au cours de la prochaine décennie, le chômage des jeunes représente un enjeu économique et social bien au-delà des pays du G20. Le rapport sur l'emploi des jeunes en 2012, du Groupe de travail du G20 sur l'emploi a recensé un ensemble très complet de mesures nécessaires pour mettre fin aux stigmates infligés aux jeunes gens. Lors de leur réunion à Guadalajara, les ministres du Travail et de l'Emploi du G20 se sont engagés à « intensifier leurs efforts de lutte contre le chômage des jeunes ». Et pourtant le chômage ou le sous-emploi des jeunes continue d'augmenter. Il est primordial d'empêcher une situation où une génération entière de jeunes gens voit ses perspectives d'avenir constamment diminuées par la crise. À cet égard, il faut accroître les investissements dans une éducation publique de qualité. L'éducation de qualité commence tôt – le programme PISA de l'OCDE a trouvé une « forte corrélation entre la fréquentation de l'enseignement préélémentaire et de meilleures performances ultérieures en lecture, en mathématiques et en sciences, particulièrement chez les étudiants défavorisés socialement. » De plus, il y a lieu de définir le rôle des employeurs dans la mise à disposition des compétences et du savoir-faire afin de s'écarter du discours sur « l'inadéquation des compétences ». Les systèmes d'éducation et de formation doivent contribuer à doter les jeunes gens des compétences dont les employeurs et la société ont besoin.

15. OIT (2015) « Des modalités d'emploi en pleine mutation - Emploi et questions sociales dans le monde 2015 », www.ilo.org/global/research/global-reports/weso/2015-changing-nature-of-jobs/lang--fr/index.htm

19 Le L20 propose quatre mesures principales :

- **Fixer des objectifs nationaux d'emploi pour les jeunes** et reconduire les efforts déployés pour augmenter la croissance à court terme. Dans les pays industrialisés, l'incidence du tassement de la croissance sur le chômage des jeunes est en moyenne trois fois supérieure à l'incidence sur les travailleurs adultes. Il faut cibler une reprise de la croissance afin d'induire des effets symétriques sur les perspectives d'emploi des jeunes.
- **Introduire des « garanties » pour la jeunesse** qui, à court terme, maintiennent les jeunes en contact avec le marché du travail dans le cadre d'un Pacte de portée générale, du G20 pour l'emploi des jeunes, pour faire en sorte que les jeunes obtiennent un emploi de qualité ou une place en formation lorsqu'ils ont achevé leurs études. Les recherches de l'OIT tendent à démontrer que pour une dépense supplémentaire de seulement 0,15 % du PIB du G20, un « programme de formation et de travail » de six mois pourrait être mis en place pour la moitié des jeunes chômeurs âgés de 15 à 24 ans dans les pays du G20.
- **S'appuyer sur l'expérience de ces pays qui ont réussi à éviter une augmentation du chômage des jeunes pendant la Grande récession et s'employer à mettre au point des systèmes d'apprentissage de qualité.** Depuis 2012, le L20 et le B20 sont parvenus à une série d'accords conjoints pour développer l'offre d'apprentissages de qualité. Nous avons lancé un appel en faveur de la mise en place d'engagements nationaux en matière d'apprentissage de qualité et de programmes de stages en entreprise au moyen d'un dialogue social tripartite. Nous avons écrit à nos membres affiliés nationaux respectifs dans les pays du G20 en les invitant instamment à « mettre en avant les enseignements apportés par des apprentissages de qualité au moyen d'une coopération conjointe et de partenariats au niveau national ainsi qu'au moyen de la promotion au niveau de l'industrie et de l'entreprise ». En l'absence d'apprentissages et de formation en entreprise, il y aurait lieu de mettre en place des centres de formation spécialisés pour les jeunes qui dispensent aux demandeurs d'emploi des formations et des conseils en matière de recherche d'emploi.
- **Avoir comme objectif d'augmenter les investissements dans l'éducation publique de qualité ainsi que dans la formation et le développement de la population active, notamment par les employeurs,** par exemple via la mise en œuvre de fonds de formation alimentés par une taxe de formation payée par les employeurs.

Tenir l'engagement pris au sujet du « 25 d'ici 25 »

20 Nous sommes favorables à l'engagement pris par les dirigeants du G20 de réduire l'écart en matière de taux d'activité des femmes dans les pays du G20, de 25 % d'ici 2025. Toutefois, cet engagement doit s'incorporer dans des stratégies ayant pour objet de créer des emplois décents et des marchés du travail inclusifs. Investir dans l'économie des soins permet de reconnaître la valeur réelle du travail en matière de soins qui sont souvent dispensés par une main d'œuvre insuffisamment rémunérée et invisible dans les statistiques. Il permet aussi de faire disparaître les stéréotypes de genre et la ségrégation dans l'emploi et a une incidence positive sur les écarts de salaires entre les sexes en remettant en cause les rôles traditionnellement attribués à chacun des sexes.

21 Dans le cadre de leurs plans pour l'emploi, les ministres du Travail devraient incorporer :

- Des stratégies économiques pour les soins qui reconnaissent que l'accès aux services de soins et aux services publics pour les familles est une condition préalable à l'activité aussi bien des femmes que des hommes sur le marché du travail ;
- Des mesures visant à réduire les écarts de rémunération entre hommes et femmes notamment le soutien aux négociations collectives et, dans leur rôle d'employeurs du secteur public, en renforçant les droits des travailleurs à temps partiel et en réduisant la segmentation professionnelle ;
- Des mécanismes pour évaluer l'impact (aussi bien positif que négatif) des politiques sur l'égalité hommes-femmes.

Réduire l'emploi informel et aller de l'avant en matière de Socle de protection sociale

22 L'emploi informel reste très répandu dans les pays en développement du G20 et si l'on est parvenu à réduire les taux de l'emploi informel au-dessous de 50 % en Amérique latine, ils restent élevés en Asie du Sud et du Sud-Est. La très grande majorité des travailleurs qui exercent une activité économique dans le secteur informel ne le font pas de plein gré : c'est plutôt une question de survie car des emplois décents ne sont pas disponibles. L'absence de socles de protection sociale et l'insuffisance des prestations sociales poussent les travailleurs à exercer leurs activités dans l'économie informelle. Les travailleurs qui occupent des emplois dans le secteur informel obtiennent des salaires de misère – ou alors ils n'en ont pas, tout simplement – et sont privés de la protection au titre des Principes et droits fondamentaux au travail et autres normes du travail. Dans ce groupe, les femmes sont surreprésentées de façon disproportionnée. Les activités de l'économie informelle se caractérisent généralement par une productivité très faible et constituent une forme de sous-emploi. Il est donc nécessaire de transformer les activités économiques informelles en activités formelles afin de favoriser l'efficacité économique pour le développement et améliorer également le bien-être et les conditions de travail et de vie des travailleurs concernés.

23 La déclaration des responsables de l'OIT et de la Banque mondiale, le 30 juin 2015, qui expose leur mission et leur plan d'action conjoints pour assurer une protection sociale universelle visant à n'oublier personne, doit maintenant être financée et mise à exécution. Le L20 est prêt à travailler avec le Groupe de travail du G20 sur l'emploi dans les mois à venir afin de définir les mesures destinées à faire cesser le travail précaire, contraire aux règles et le travail à forfait, en développant la protection sociale et en reconnaissant les droits des travailleurs tout en faisant attention aussi à la dimension spécifique de genre en raison du nombre plus important de femmes dans le travail précaire.

Garantir la sécurité des lieux de travail

24 Le L20 a accueilli avec satisfaction les conclusions du Sous-groupe de l'EWG sur les lieux de travail sûrs qui visent à définir des objectifs précis pour la collecte des données et à intensifier la formation ainsi que les mesures d'application afin de réduire le nombre d'accidents sur les lieux de travail. L'application effective de la législation sur la Santé et la sécurité au travail (SST), la nécessité, pour les gouvernements, de doter l'application de la législation sur la SST de ressources suffisantes – y compris d'inspections du travail – ainsi que la ratification, la mise en œuvre et l'application des Conventions et recommandations pertinentes de l'OIT, sont essentielles. Nous demandons instamment aux membres du G20 de :

- mettre au point des feuilles de route ambitieuses afin d'améliorer la sécurité des lieux de travail en fonction des conditions de chaque pays ;
- d'adopter les propositions du G7 en matière de meilleures pratiques afin d'améliorer la sécurité des lieux de travail et de promouvoir le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement ;
- soutenir le « Fonds Vision Zéro » lorsqu'il aura été mis en place ;
- renforcer les mécanismes d'application des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Pour l'avenir : l'importance du dialogue social au niveau du G20

25 Le L20 est prêt à travailler avec nos homologues des entreprises pour faire avancer ces propositions et il est persuadé qu'une déclaration conjointe aux réunions ministérielles facilitera la mise en œuvre. Nous lançons un appel au G20 afin qu'il organise des consultations des partenaires sociaux pendant le Sommet des dirigeants du G20 à Antalya.



L20 DÉCLARATION SYNDICALE

À LA RÉUNION CONJOINTE DES
MINISTRES DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DES FINANCES DU G20

ANKARA, TURQUIE, 3-5 SEPTEMBRE 2015

Global Unions

www.global-unions.org



BWI

www.bwint.org



EI

www.ei-ie.org



IAEA

www.iaea-globalunion.org



IFJ

www.ifj.org



IndustriALL

www.industrialall-union.org



ITF

www.itf.org.uk



ITUC

www.ituc-csi.org



IUF

www.iuf.org



PSI

www.world-psi.org



TUAC

www.tuac.org



UNI

www.uniglobalunion.org

